



Mineurs

COVID-19 et maladies professionnelles, des avancées significatives grâce à l'action

Pendant cette période de crise sanitaire la commission « Accident du travail/Maladies professionnelles » du secteur mines est restée active grâce à l'investissement de nos syndicats qui ont répondu aux sollicitations des mineurs et de leurs familles.

Par l'intermédiaire du secrétaire général de la FNME-CGT Sébastien Menesplier, un courrier avait été adressé à différents responsables de nos organismes (CAN, ANGDM, CNAM, médecin conseil) pour attirer l'attention de la situation particulière des mineurs reconnus d'une maladie professionnelle en lien avec les voies respiratoires (silicose, amiante, bronchopneumopathie chronique obstructive) et qui pourrait être atteints ou décédés des suites de la COVID-19 et la nécessité que les conséquences soient directement imputables à la maladie professionnelle (MP).

Nous avons eu en retour la réponse de la Division des Risques Professionnels de la CNAM qui nous indique partager notre positionnement et qui est intervenu auprès des différents médecins conseils pour leur indiquer qu'un mineur reconnu d'une MP pendant la période de la COVID-19 et qui décèderait, celui-ci devrait être pris en charge au titre de sa MP.



C'est une reconnaissance importante à mettre à l'actif de notre organisation syndicale; reste maintenant à informer les affiliés et leurs familles par nos syndicats de cette avancée.

Pendant la période de crise sanitaire quand notre cher président la larme à l'œil félicitait et remerciait les premiers de corvées, il avait été évoqué la prise en charge au titre de la MP les soignants atteints du COVID-19, les décrets d'applications sont enfin sortis et vont pouvoir être mis en application, mais hélas le gouvernement c'est limité à la reconnaissance des soignants oubliant ainsi tous les salarié.es des premières deuxièmes et troisièmes lignes qui ont pourtant démontré qu'ils étaient indispensables au fonctionnement de notre pays, cette reconnaissance est également restrictive puisque limitée à la période de confinement alors que le virus court toujours.

Rien n'a également été prévu (fond d'indemnisation...) pour toutes les personnes atteintes du COVID-9 et qui risque d'avoir des séquelles importantes liées à la dangerosité du virus.

La bataille pour faire avancer ces revendications doit continuer dans nos syndicats, auprès des salariés du régime minier comme des actifs et retraités. ■

Freddy Maugiron

Solidarité



36 520 euros, c'est le montant collecté à ce jour en soutien aux salariés d'ORANO Cycle établissement de Malvésès (Aude). La direction de l'usine de raffinage et conversion d'uranium a suspendu une soixantaine de salariés suite à un mouvement social débuté le 16 octobre concernant notamment la réinternalisation de la maintenance, les conditions de travail et les modalités de départ à la retraite. Face à cette atteinte au droit de grève, la CGT a saisi le tribunal de Narbonne afin d'obliger la direction à faire machine arrière. La coordination CGT Orano cycle organise une collecte de solidarité. ■

Les chèques à libeller à l'ordre de « *Coordination CGT Orano cycle Malvésès* » sont à adresser à :

Pierre Mazzini, 7 impasse de la combe d'al bosc,

11000 Montredon des Corbières

ou en ligne sur <https://paypal.me/pools/c/8u0p3BRT63>

